



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le

SLO

ID : 069-216902569-20210622-V_DEL_210622_5-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **22 juin 2021**

Compte rendu affiché le **null null null**

Date de convocation du conseil municipal le **18 juin 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	42

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Yvan MARGUE, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Frédéric KIZILDAG, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Harun ARAZ, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Christine BERTIN, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Ahmed CHEKHAB à Myriam MOSTEFAOUI
Joëlle GIANNETTI à Patrice GUILLERMIN - DUMAS
Véronique STAGNOLI à Philippe MOINE
Christine JACOB à Muriel LECERF
Abdoulaye SOW à Nadia LAKEHAL**

Membres absents :

Mustapha USTA

Objet :

Subvention exceptionnelle à l'Office municipale des sports

V_DEL_210622_5

Rapport de Monsieur ROCHER,

Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 25 mars 2021, le conseil municipal a voté l'octroi de subventions aux associations sportives vaudaises pour un montant total de 1 555 739€, conformément aux critères d'attributions définis dans la délibération du 22 juin 2017. Avec la crise sanitaire et le confinement liés à l'épidémie de Covid-19, certaines associations ont été confrontées à des difficultés de fonctionnement et se trouvent aujourd'hui en situation de fragilité financière.

Soutien à l'Office municipal des sports

La Ville a fait le choix de maintenir son soutien à l'Office municipal des sports (OMS) à hauteur de 120 000€. Malgré une année 2020 moins dense sur le plan des activités, l'OMS a dû faire face à des dépenses liées à la crise sanitaire, notamment pour permettre une reprise de la pratique sportive sécurisée au sein des clubs.

Le déficit budgétaire de l'OMS sur l'exercice 2020 s'élève à 30 000€. Ce déficit ne pourra pas être intégralement compensé par la trésorerie de l'association. L'OMS a déjà entrepris des démarches de rationalisation des dépenses et s'est engagée dans la recherche de recettes supplémentaires. En parallèle, pour assurer la continuité du fonctionnement de l'OMS, je vous propose de lui apporter un soutien exceptionnel de 9 000€.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'attribuer une subvention de 9 000€ à l'OMS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 08/07/2021

Reçu en préfecture le 08/07/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20210622-V_DEL_210622_5-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu la demande de l'OMS ;

Considérant l'intérêt de soutenir les associations dans leurs actions et d'assurer la continuité de leur fonctionnement sur le territoire de la commune ;

Entendu le rapport présenté le 22 juin 2021 par Monsieur Michel ROCHER, onzième adjoint, délégué au Sport ;

Après avoir délibéré, décide :

- ▶ d'attribuer une subvention de 9 000€ à l'OMS.

Nombre de suffrages exprimés : 42
Votes Pour : 42
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le mardi 22 juin 2021.

Pour extrait conforme,

#signature#